



SOMMAIRE

- PRODUCTION : HAUSSE DES SURFACES
- ÉCONOMIE : MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ
- COMPÉTITIVITÉ : ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES
- PROMOTION : DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

PRODUCTION HAUSSE DES SURFACES

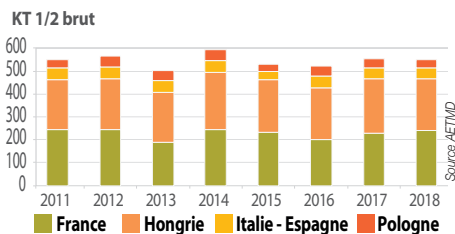
Après la campagne 2018 marquée par une nouvelle hausse des surfaces et des résultats conformes à l'objectif, le plan de production français a connu un léger réajustement à la baisse en 2019. Plus de 22 000 ha ont été semés en 2019. Dans l'UE, la surface globale est également orientée à la baisse à environ 71 500 ha.

CAMPAGNE 2018 : QUELQUES RAPPELS

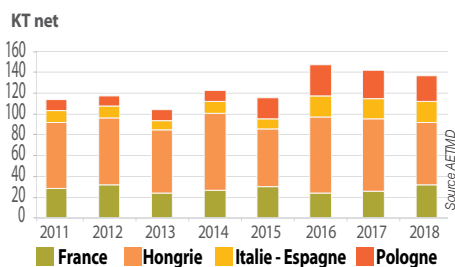
En 2018, la récolte de maïs doux destiné à l'industrie a été légèrement inférieure aux objectifs des industriels européens. Les résultats de la Hongrie et de la Pologne ont été pénalisés par les conditions estivales chaudes et sèches qui se sont prolongées jusqu'aux récoltes et ont nui aux rendements des parcelles non irriguées. En France, le printemps très pluvieux a contrarié la mise en place du programme et plusieurs centaines d'hectares ont dû être abandonnés suite à des épisodes de grêle ou des phénomènes de surmaturité. Malgré tout, le rendement des parcelles récoltées est très proche de l'objectif avec 19,8 t/ha en moyenne sur les cultures conduites en conventionnel. Les résultats des cultures bio ont également été satisfaisants et, en moyenne, supérieurs aux objectifs.

La production de maïs doux appertisé dans l'UE a atteint 549 000 T ½ brut et celle de maïs doux surgelé 137 000 T net. La production totale de maïs doux (conserve et surgelé) est ainsi en léger retrait de 2 % par rapport à 2017 malgré la hausse des surfaces.

→ Conserve : 549 000 T ½ brut produites dans l'UE en 2018



→ Surgelé : 137 000 T net produites dans l'UE en 2018



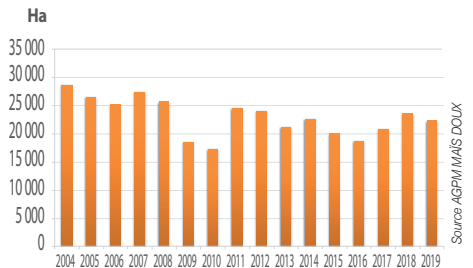
LÉGÈRE BAISSE DES SURFACES UE EN 2019

D'après les estimations de AGPM MAÏS DOUX, au sein de l'UE, le plan de production de maïs doux destiné à l'industrie s'élèverait à environ 71 500 ha dédiés à l'industrie, soit une baisse de l'ordre de 3 %. Les évolutions à la baisse s'observent en France et en Hongrie alors que l'Espagne augmente légèrement ses surfaces et que le reste des pays de l'UE maintient un programme semblable à 2018.

Le programme français atteint ainsi 22 200 ha, soit une baisse de 6 % par rapport aux semis 2018. Il est à noter que la demande du marché en maïs doux bio reste forte. Le programme bio s'établit à 1 600 ha, soit une hausse d'environ 5 % par rapport aux semis 2018. En Hongrie, la surface s'élèverait à 32 000 ha (33 500 ha en 2018). La surface de production en Espagne augmenterait de 10 % à 5 500 ha, alors que les surfaces en Pologne et en Italie resteraient stables à respectivement 7 000 ha et 2 600 ha.

Dans le reste du « continent européen », les surfaces de maïs doux industrie s'établiraient entre 25 et 30 000 ha et seraient également en

→ Un programme de production français en diminution de 6 %



hausse, notamment en Russie où le développement de la production se poursuit.

VERS UNE CAMPAGNE 2019 SATISFAISANTE EN FRANCE

En France, l'implantation des maïs s'est déroulée dans des conditions fraîches et peu poussantes. Des semis ont d'ailleurs été retardés pour bénéficier de conditions plus clémentes, occasionnant ainsi des décalages dans les calendriers d'implantation d'environ une semaine. Le gel de début mai a également pénalisé le développement des maïs. Les résultats des semis d'avril et de début mai ont donc été impactés par ces conditions malgré l'augmentation des températures à partir de juin. Au contraire, les semis intermédiaires et tardifs ont bénéficié de conditions chaudes et poussantes qui ont accéléré le cycle. Les pics de chaleur de fin juin et fin juillet n'ont pas eu d'impact et les résultats de ces semis sont aux objectifs, voire supérieurs. Ainsi, au global, le résultat devrait être conforme aux attentes dans la plupart des cas. Les résultats des cultures bio s'annoncent également bons à très bons.



Des résultats techniques au rendez-vous en 2019

Dans les autres pays de l'UE, les résultats seront peut-être plus contrastés à cause de la vague de chaleur et de la sécheresse qui ont frappé l'Europe centrale et de l'est. Les rendements en Hongrie et Pologne devraient être impactés par ces conditions, et cela d'autant plus sur les parcelles qui restent encore non irriguées. L'Italie a également connu un long épisode de sécheresse.

ÉCONOMIE MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ

Sur un marché toujours très concurrentiel et mondialisé, la France conserve une place importante. Les bons résultats de sa balance commerciale en attestent mais il convient de rester vigilants. Les menaces liées à la signature d'un accord de libre-échange avec le Mercosur et une possible suppression des mesures antidumping envers la Thaïlande étaient par exemple réelles en 2019. AGPM MAÏS DOUX est donc restée mobilisée sur ces dossiers.

UN MARCHÉ EUROPÉEN QUI SE MAINTIENT

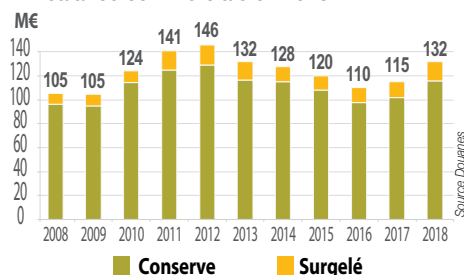
Après une croissance observée au cours des deux dernières campagnes, le marché européen du maïs doux en conserve semble se stabiliser sur la période 2018/2019. En moyenne, la consommation est stable sur les pays de l'UE (hors Royaume-Uni) avec toutefois des tendances variables selon les pays. La consommation augmente par exemple en Allemagne et Hongrie, majoritairement sur le segment hard discount, alors qu'elle diminue en Pologne, Italie ou Espagne, pour ne citer que les principaux pays consommateurs. Globalement, la consommation reste portée par le développement des achats en hard discount. Ces valeurs n'intègrent toutefois qu'une partie de la consommation estivale car elles portent sur une période s'achevant au mois d'août.

En France, la tendance est à la hausse sur le segment GMS et HD, mais elle est limitée à + 3,1 %. Une autre source de données, portant sur l'année civile 2018, confirme cette tendance avec une hausse affichée des achats domestiques de maïs doux en conserve de 2,5 % et une hausse de la consommation hors foyer du même ordre (2,7 %) par rapport à 2017.

LA BALANCE COMMERCIALE RESTE ORIENTÉE À LA HAUSSE

La balance commerciale du maïs doux français reste largement positive en 2018 et affiche même une croissance de 15 % à + 132 M€. Il s'agit donc de la seconde année de hausse consécutive qui permet d'afficher une croissance de 19 % au cours des deux dernières années, se rapprochant des valeurs enregistrées en 2011 et 2012.

→ Une tendance en valeur à la hausse de la balance commerciale en 2018



Cette hausse s'explique par une hausse des exportations de 8 % pour le maïs doux en conserve, et de 19 % pour le maïs doux surgelé. Les principaux clients du maïs doux français restent l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni pour le maïs doux appertisé et la Belgique et le Royaume-Uni pour le maïs doux surgelé. La baisse des importations de maïs doux de 10 % (conserve et surgelé) accentuée encore cette évolution à la hausse.

MERCOSUR : UN NOUVEAU CONTINGENT

Après 20 ans de négociations, la Commission Européenne et le Mercosur sont parvenus à un accord commercial le 28 juin 2019, soit quelques semaines seulement après les élections européennes alors que les nouveaux dirigeants des institutions n'étaient pas nommés. Cet accord octroie un contingent de 1 000 t à droit nul avec une mise en œuvre immédiate pour le maïs doux en conserve et libéralise totalement les importations des autres formes de maïs doux dont le surgelé.



Le maïs doux est concerné par l'accord Mercosur

Depuis la reprise des négociations en 2016, AGPM MAÏS DOUX et l'AETMD (Association Européenne des Transformateurs de Maïs Doux) ont multiplié les rencontres auprès de la Commission et des Ministères français pour défendre les intérêts de la filière européenne et limiter au maximum l'impact de cet accord. Au final, les actions de la filière semblent avoir porté leur fruit puisque la libéralisation du marché du maïs doux reste limitée. Il n'en demeure pas moins qu'un nouveau quota pour le maïs doux en conserve a été accordé et qu'il s'ajoute donc à ceux déjà octroyés à d'autres pays. L'impact de l'ouverture totale du marché du maïs doux surgelé est plus difficile à appréhender.

A ce stade toutefois, ces mesures ne sont pas en vigueur puisque l'accord doit être ratifié par l'ensemble des Etats Membres. La France, à travers la voix de son Président, estime que l'accord n'est pas acceptable et a déjà annoncé à plusieurs reprises, et suite aux incendies en Amazonie, qu'elle ne ratifierait pas cet accord « en l'état », alors qu'Emmanuel Macron y avait dans un premier temps apporté son soutien ! A suivre donc ...

ANTIDUMPING THAÏLANDE : VERS UN RENOUVELLEMENT DES MESURES

Depuis 2007, la Commission Européenne a mis en place des mesures antidumping envers les importations de maïs doux appertisé en provenance de Thaïlande, suite à une forte augmentation des importations en provenance de ce pays à partir de 2002. Ces droits de

douane additionnels, prolongés une première fois en septembre 2013, devaient arriver à leur terme en septembre 2018 alors que la Thaïlande accroît chaque année sa capacité d'exportation. La menace demeurant, l'AETMD a élaboré, avec l'appui de l'AGPM MAÏS DOUX, un dossier, déposé en juin 2018, pour demander une nouvelle prolongation de ces mesures. La Commission a ainsi ouvert une enquête en vue d'évaluer les pratiques des entreprises thaïlandaises. A l'issue, et après 1 an d'investigations, la Commission européenne propose de prolonger les mesures en vigueur pour une nouvelle période de 5 ans. Il s'agit donc d'une 1^{ère} étape importante. Cette proposition devrait être soumise au vote du Comité des Instruments de Défense Commerciale où siègent les Etats Membres. AGPM MAÏS DOUX, aux côtés de l'AETMD, a mené de nombreuses actions sur ce sujet auprès des décideurs européens et nationaux, en s'appuyant sur les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine en particulier. Ces actions seront poursuivies jusqu'au vote final et la prise de décision de la Commission Européenne.

PRIX À LA PRODUCTION ET INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Une des missions de AGPM MAÏS DOUX est d'accompagner les groupements de producteurs dans leur réflexion sur ce sujet. Cet accompagnement passe essentiellement par la diffusion d'indicateurs économiques spécifiques à la production de maïs doux. Pour ce faire, AGPM MAÏS DOUX réalise depuis plusieurs années une enquête auprès d'un panel représentatif de producteurs de maïs doux du Sud-Ouest. Cette enquête permet notamment de suivre l'évolution des coûts de production. La diffusion d'indicateurs auprès des opérateurs a été renforcée en 2019 avec la diffusion de nouveaux indicateurs portant sur le marché intérieur, la production française et européenne ou l'évolution des marchés.

Alors qu'ils étaient quasiment stables depuis 2016, les prix à la production ont connu une légère tendance à la hausse en 2019. A ce jour, les prix à la production n'intègrent toujours pas de notion de charges de production alors que AGPM MAÏS DOUX défend la prise en compte de ces éléments dans la définition des prix depuis plusieurs années.

ASSURANCE RÉCOLTE : RÉVISION DES BARÈMES DE PRIX ASSURABLES

Depuis 2016, et suite à la réforme de l'assurance récolte qui a vu la mise en place du contrat socle, des barèmes de prix assurés permettant de bénéficier d'une subvention de 65 % de la prime d'assurance ont été définis par culture. Pour la culture de maïs doux, cette valeur avait été fixée à 94 €/t, sur la base des éléments transmis par AGPM MAÏS DOUX et retravaillés par le Ministère de l'Agriculture. Au-delà de ce montant, le taux de subvention était réduit à 45 % dans la limite du prix que chaque assureur accepte d'assurer. Cette valeur est restée identique jusqu'en 2019 mais, à la demande du Ministère de l'Agriculture, un nouveau barème sera appliqué à partir de 2020.

→ Évolution du barème des prix subventionnables à partir de 2020

	Barème 2016-2019	Barème à compter de 2020
Niveau 1 « Prix socle » 65 % subvention prime d'assurance correspondante	94 €/t	95 €/t
Niveau 2 « Prix de vente » 45 % subvention prime d'assurance correspondante	Pas de barème validé par les Pouvoirs Publics. Subvention à 45 % dans limite prix assurable par assureur.	113 €/t

Source : Cahier des charges du Ministère

AGPM MAÏS DOUX a contribué à ces travaux afin de maintenir un niveau de prix assurable cohérent et de ne pas pénaliser la subvention perçue par les producteurs. Il est à noter que le Ministère a souhaité plafonner le prix assurable qui donne droit à une subvention de 45 %, ce qui explique l'apparition d'un barème de niveau 2. Dans les faits, et grâce au travail de AGPM MAÏS DOUX, ces évolutions ne devraient pas avoir de conséquences sur le montant des subventions perçues par les producteurs de maïs doux.



L'assurance récolte fait partie des outils indispensables de gestion des risques

L'AGPM réitère ses recommandations sur l'assurance récolte

Après les aléas importants du mois de juin, le Ministre de l'Agriculture s'est exprimé en faveur d'une généralisation de l'assurance récolte sans pour autant la rendre obligatoire. Il a alors lancé une consultation des parties prenantes sur le sujet. Dans ce cadre, l'AGPM a formulé 5 recommandations visant à rendre l'assurance récolte plus attractive :

- Un paiement de la seule prime nette par l'agriculteur.
- Simplifier l'accès aux subventions.
- Réintégrer les volumes indemnisés au cours des 5 dernières années dans le calcul du rendement assuré (sans modification au niveau européen).
- Ramener le seuil de déclenchement et la franchise à 20 % dans un cadre subventionné, en activant les dispositions du règlement Omnibus en France.
- Sortir du principe de la moyenne olympique pour le calcul du rendement assuré dans le cadre de la réforme de la PAC.

COMPÉTITIVITÉ ANTICIPER LES IMPASSES TECHNIQUES

Le niveau de surfaces et les bons résultats enregistrés en 2018 attestent de la compétitivité du réseau français. Pourtant, les freins réglementaires sont eux aussi bien réels. Des actions sont donc conduites par AGPM MAÏS DOUX pour lever ou atténuer ces freins afin de maintenir la compétitivité de l'origine France sur le marché européen.

PROGRAMME TECHNIQUE MAÏS DOUX

AGPM MAÏS DOUX maintient son investissement financier et humain dans la mise en place d'un programme technique spécifique. Ce programme, co-financé à parts égales entre les industriels et AGPM MAÏS DOUX, est élaboré avec les services agronomiques des opérateurs et les administrateurs de AGPM MAÏS DOUX. Le renforcement du budget opéré en 2018 a été maintenu en 2019, et l'ensemble des actions jugées nécessaires par les opérateurs a été mis en place. Ce sont ainsi 11 essais (10 au champ et 1 sous serre) qui ont été réalisés en 2019 dans le cadre de ce programme pour un budget total de 76 000 €. L'un de ses principaux objectifs du programme est de fournir une évaluation des produits de protection des cultures (conventionnels et de biocontrôle) homologués ou en cours de développement. Ces résultats sont transmis aux firmes phytosanitaires et sont régulièrement intégrés dans les dossiers de demande d'homologation. Certaines actions visent à fournir des outils pratiques aux opérateurs pour les accompagner dans le raisonnement de leurs interventions au champ.

En 2019, les essais, mis en œuvre par Arvalis-Institut du Végétal, ont porté sur :

- **Lutte contre les adventices** : Poursuite des essais de screening au champ pour tester l'efficacité de divers produits et stratégies de désherbage contre *Datura* et *Panic Dichotome*.
- **Lutte contre les ravageurs** : 3 essais ont été mis en œuvre sur cet axe stratégique pour préserver la qualité de la production. L'essai « taupins », réintroduit dans le programme en 2018, a été maintenu et l'essai en conditions contrôlées visant à tester l'efficacité des produits contre les vers gris a été renouvelé pour une 3^{ème} année pour affiner les résultats précédents et mettre l'accent sur les produits utilisables en agriculture biologique. Enfin, la problématique de la lutte contre les foreurs en mode de production biologique est approfondie en 2019. Une réflexion sur l'efficacité d'attractifs a également été initiée en 2019.
- **Lutte contre les maladies** : 4 essais ont été validés : lutte contre l'helminthosporiose et le charbon commun, puis efficacité et sélectivité de traitements de semence. La lutte contre l'helminthosporiose reste un axe majeur du programme, et ce d'autant plus depuis le retrait du Quilt Xcel. La lutte contre le charbon est une thématique récente du programme dont l'intérêt a clairement été renouvelé par les membres du Comité au regard du développement aléatoire, mais de plus en plus fréquent, de cette maladie.

- **Fertilisation** : Depuis 2017, cette nouvelle thématique a été introduite dans le programme technique maïs doux à la demande des industriels. A ce jour, les travaux portent majoritairement sur la fertilisation des cultures biologiques et notamment l'intérêt des différentes formes d'engrais starter.

- **Réseau de piégeage** : AGPM MAÏS DOUX poursuit également son implication dans l'animation d'un réseau de piégeage afin de collecter des données transmises toutes les semaines aux équipes techniques des différents opérateurs. Ce travail est réalisé en collaboration avec Arvalis-Institut du Végétal afin d'accompagner les producteurs dans le raisonnement de leurs pratiques. 18 numéros hebdomadaires de la « Messagerie Maïs Doux » ont ainsi été diffusés de mi-mai à mi-septembre 2019.



Le taupin reste une problématique majeure en production de maïs doux

SURVEILLANCE SANITAIRE

Depuis 5 ans, AGPM MAÏS DOUX collabore avec la FREDON Aquitaine pour contribuer à la rédaction du BSV Légumes de plein champ et d'industrie Nouvelle Aquitaine. AGPM MAÏS DOUX collecte les observations « terrain » des techniciens tous les 15 jours, les synthétise et les transmet à la FREDON. Ces données « Tours de Plaine » permettent de compléter les observations détaillées réalisées sur les parcelles de référence. Elles présentent l'avantage de couvrir la totalité de la zone de production et de donner ainsi une image plus fidèle de la pression sanitaire du moment sur le territoire. AGPM MAÏS DOUX participe également à l'élaboration du bilan sanitaire annuel. L'objectif reste d'accompagner les techniciens et les producteurs sur le terrain mais aussi d'alerter les Pouvoirs Publics sur les situations à risques et les impasses techniques.

DÉROGATION POUR L'AMISTAR

Face au retrait de l'homologation du Quilt Xcel à compter du 19 juin 2019, les producteurs de maïs doux se trouvaient dans une impasse technique pour protéger leurs cultures contre l'helminthosporiose en 2019. Le délai de grâce de 6 mois accordé par l'Anses pour écouler les stocks, et obtenu suite à la demande de AGPM MAÏS DOUX, ne permettait d'apporter qu'une réponse très partielle en raison de stocks très faibles. AGPM MAÏS DOUX a donc également déposé une demande de dérogation pour pouvoir utiliser l'Amistar sur maïs doux durant la campagne 2019. La DGAL a accordé une dérogation le 18 juin 2019 mais assortie d'un délai avant récolte de 58 jours ! Autrement dit,

une dérogation totalement inutilisable sur le terrain et incohérente avec la demande initiale de AGPM MAÏS DOUX. Un travail étroit a alors été conduit en urgence auprès de la DGAL afin de faire modifier cette dérogation. La transmission de nouvelles données techniques a permis de débloquer la situation et d'obtenir, le 19 juillet 2019, une nouvelle dérogation avec un stade limite d'application plus conforme aux pratiques des opérateurs. La production a ainsi in fine pu être protégée de façon satisfaisante. Des travaux sont d'ores et déjà conduits par AGPM MAÏS DOUX pour ne pas se retrouver dans cette incertitude en 2020 et offrir une solution technique aux producteurs.



40 % des surfaces de maïs doux sont protégées contre l'helminthosporiose

SOUTIEN AUX DOSSIERS D'HOMOLOGATION

Au-delà de cette demande de dérogation, AGPM MAÏS DOUX est intervenue au cours des derniers mois auprès de firmes pour obtenir l'homologation de produits phytosanitaires sur maïs doux et améliorer les conditions d'utilisation : soutien de la demande d'extension d'usage de l'Amistar pour pérenniser l'utilisation de ce produit sur cette culture, ou encore, soutien d'une demande d'utilisation fractionnée du Lentagran sur maïs doux.

POLLINISATEURS : DU PRAGMATISME

A la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, l'Anses a publié en février 2019 un nouvel avis relatif aux mesures à mettre en œuvre pour protéger les insectes pollinisateurs. Depuis la publication de cet avis, l'AGPM participe activement aux groupes de travail mis en place par le Gouvernement, pour défendre une approche pragmatique de ce sujet et éviter que l'avis ne soit retranscrit en l'état dans la réglementation. Il en va de la capacité des producteurs à protéger leurs cultures dans des conditions satisfaisantes tant en termes techniques qu'en matière de sécurité des opérateurs. Sans parler des mesures qui pourraient être prises pour protéger les riverains !

PROMOTION DÉVELOPPER LA CONSOMMATION

Depuis 2017, la filière maïs développe une nouvelle campagne de promotion sous l'étiquette « Cet épi m'épate ». Dans le cadre de ce cycle défini pour 3 ans, les actions conduites en 2019 ont de nouveau mis le maïs doux à l'honneur. Retour sur les actions conduites au cours des derniers mois.

Entretenir la relation avec les parlementaires

Dans la continuité du travail de sensibilisation des parlementaires aux enjeux de la filière maïs doux, réalisé en 2018, de nouvelles actions ont été conduites en 2019. Les députés des départements 64, 40, 47 et 33 ont par exemple été sollicités en août sur le dossier Antidumping Thaïlande. Il leur a été demandé d'intervenir auprès des ministres de l'Agriculture et de l'Economie pour défendre le maintien des mesures antidumping, et plusieurs d'entre eux ont donné une suite positive à cette demande. Des nouvelles visites d'usines ont également été organisées. Ces actions permettent de maintenir le lien et de faciliter les actions ponctuelles sur des dossiers importants pour la filière.

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser le grand public aux différentes potentialités et usages du maïs. Elle traite notamment des utilisations du maïs dans l'alimentation humaine. A ce titre, le maïs doux occupe une place importante dans les actions et supports de communication développés en 2019.

Dans la continuité des actions initiées dès 2017, la promotion du maïs doux a pris les formes suivantes

- **Chroniques radio** : Après RTL en 2016, Europe 1 en 2017 et France info en 2018, la filière maïs a choisi de pérenniser ses chroniques « Parlons maïs » en 2019. Fort des bons résultats d'audience sur France Info en 2018, le choix a été fait de rester sur cette radio. 23 chroniques, actualisées ou créées pour l'occasion, ont été diffusées du 24 juin au 19 juillet 2019 à l'heure du déjeuner. Près de 400 000 auditeurs étaient présents lors de chaque diffusion, soit environ 9 millions d'auditeurs au total. Parmi ces chroniques, les auditeurs ont pu découvrir la culture de maïs doux, les bienfaits nutritionnels du maïs doux, la recette de la crème brûlée au maïs doux et la culture du maïs pop-corn.

Twitter site Maïs Culture Durable



- **Collaboration avec l'émission de TF1 « Petits plats en équilibre »** présentée par Laurent Mariotte pour la 2ème année consécutive. Après le gaspacho de maïs doux en 2018, une nouvelle recette à base de semoule de maïs a été mise à l'honneur les 4 et 21 octobre et le 6 novembre 2019.

- **Publication presse** : Un dossier spécial de 4 pages consacré au maïs a été publié dans le

journal « L'opinion » le 26 juin dernier. Ce dossier s'inscrivait dans la thématique de la « Souveraineté alimentaire » développée par l'opinion et avait pour thème « Le maïs européen, entre paradoxes et riposte ». Une rubrique a été dédiée au maïs doux. Intitulé « Maïs doux : petit maïs costaud », cet encart traitait de l'histoire de la production en France, sa place dans la production de maïs en France et ses habitudes de consommation. Ce type de publication permet de sensibiliser les décideurs publics aux enjeux de la filière maïs.

- **Poursuite du concours « Imagin' Maïs »** : La 2ème édition du concours a mis la créativité des étudiants en cuisine et des youtubeurs culinaires à l'honneur. Il leur a été demandé de créer des recettes innovantes à base de maïs. Cette action est mise en œuvre par la filière maïs (AGPM, FNPSMS, GNIS et UFS) avec le soutien d'Unigrains et de la FIAC. Le prix Imagin'Maïs 2019 a été remis à la recette « Magret de canard fumé et déclinaison de maïs ». Les recettes « Pop bûche au maïs », « Cupcake au maïs » et « Riz au lait au maïs doux caramélisé » ont également été distinguées. Cette opération, qui a vocation à se pérenniser, s'adressera de nouveau aux jeunes chefs et bloggeurs en 2020.



Anna Hoarau, gagnante du prix Imagin'maïs

- **Brochure « Super Maïs »** : Cette nouvelle brochure pédagogique a été créée et diffusée en 2019. Elle s'adresse en priorité aux familles et aux enfants pour leur faire découvrir tous les usages et les bienfaits du maïs. Si l'approche est ludique, les informations apportées sont concrètes et exhaustives. La consommation du maïs sous forme de maïs doux est bien évidemment abordée. Cette brochure a déjà été diffusée lors de divers événements grand public et rencontre un franc succès.

ALLER À LA RENCONTRE DIRECTE DU CONSOMMATEUR

AGPM MAÏS DOUX réalise également des actions au contact direct des consommateurs depuis plusieurs années. Ce sont les opérations « Bœuf à la plage » et « Poulet à la plage » dont l'AGPM est un partenaire fidèle. Ces événements permettent de faire déguster des épis de maïs doux ultra frais aux touristes ainsi que du maïs pop-corn. Le pop-corn rencontre un succès qui ne se dément pas auprès des enfants et la dégustation d'épis est souvent une agréable découverte pour toute la famille. La présence de producteurs de maïs doux permet également aux visiteurs d'échanger sur les réalités de la production du maïs.